



CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 3

Le lundi deux mars deux mille vingt-six, dix-huit heures quarante-cinq, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 23 février 2026

Date d'affichage de la convocation : 23 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Dominique GARNIER, Jean-Pierre PRIGENT, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Eric NOURY, Marika VAN HAAFTEN, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Martine LAUNAY a donné procuration à Madame Dominique GARNIER ;
Monsieur Alain BOURBLANC a donné procuration à Monsieur Eric NOURY.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre PRIGENT

Présents : 17 / Votants : 19 / Abstention : 0 / Pour : 19 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 5 mars 2026

Objet : Compte Financier Unique 2025

Rapporteur : monsieur LE BOLU

Les écritures dressées dans le compte financier unique de l'exercice 2025 par le comptable public, monsieur Nicolas Martin, sont conformes à celles de l'ordonnateur.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte financier unique 2025.

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte financier dressé par le comptable public accompagné notamment des informations relatives aux comptes de tiers, ainsi que l'état récapitulatif de l'actif et du passif ;
- après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 à la date de clôture de l'exercice ;
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- est invité à déclarer que le compte financier unique dressé pour l'exercice 2025 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

« L'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du conseil municipal sur le compte financier unique présenté par le maire... avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice ».

Suivant les dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, « dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le conseil municipal élit son président ».

M. Jean-Pierre PRIGENT est élu, à l'unanimité, président pour ce point de l'ordre du jour.

La balance générale des comptes 2025 fait apparaître :

☐ un résultat de fonctionnement reporté de	: + 5 424 254,04 €
☐ un excédent de fonctionnement 2025 de	: + 702 816,19 €
☐ un résultat d'investissement reporté de	: + 293 054,45 €
☐ un excédent d'investissement 2025 de	: + 51 870,72 €
soit un résultat de clôture de	: + 6 471 995,40 €
☐ reste à réaliser en dépenses d'investissement	: - 768 670,00 €
☐ reste à réaliser en recettes d'investissement	: + 47 960,00 €
soit un résultat définitif de	: + 5 751 285,40 €

(+ 295,91 € par rapport à 2024).

Section de fonctionnement 2025

Les dépenses et recettes (hors excédent antérieur reporté) de fonctionnement 2025 se sont respectivement élevées à 3 300 649,84 € et 4 003 466,03 €, soit un excédent au titre de l'exercice de 702 816,19 € (660 329,14 € en 2024, soit + 6,43 %).

Les dépenses totales de fonctionnement de l'exercice, 3 300 649,84 €, ont enregistré une hausse de 1,93 % (+ 62 369,21 €) par rapport à 2024 (3 238 280,63 €).

Les charges réelles de fonctionnement (donc non compris les amortissements et autres opérations d'ordre de transfert entre sections) se sont élevées à 3 105 662,87 € (3 050 347,38 € en 2024), enregistrant ainsi une hausse de 55 315,49 €, soit + 1,81 % vis-à-vis de l'exercice précédent.

Evolution des différents chapitres :

- les dépenses à caractère général (011) : 1 086 257,03 € (- 60 425,81 €, soit - 5,56 %) :
 - o les achats et variations de stocks (60) : 554 695,30 € (- 20 603,18 €, soit - 3,71 %) ;
 - o les services extérieurs (61) : 306 595,20 € (+ 4 264,07 €, soit + 1,41 %) ;
 - o les autres services extérieurs (62) : 206 155,53 € (- 45 162,94 €, soit - 21,91 %) ;
 - o les impôts et taxes (63) : 18 811,00 € (+ 1 076,24 €, soit + 6,07 %) ;
- les charges de personnel (012) : 1 705 440,44 € (+ 90 995,31 €, soit + 5,64 %) ;
- l'atténuation de produits (014) : 55 793,00 € (+ 40 327,00 €, soit + 260,75 %) ;
- les autres charges de gestion courante (65) : 252 764,90 € (- 16 135,43 €, soit - 6,38 %) ;
- les charges financières (66) : 0,00 € (0,00 €, soit 0,00 %) ;
- les charges exceptionnelles (67) : 1 407,50 € (- 445,58 €, soit - 31,66 %) ;
- les dotations provisions semi-budgétaires (68) : 4 000,00 € (+ 1 000,00 €, soit + 33,33 %) ;
- les opérations d'ordre de transfert entre sections (042) : 194 986,97 € (+ 7 053,72 €, soit + 3,75 %).

Les recettes totales de fonctionnement de l'exercice, 4 003 466,03 €, ont enregistré une hausse de + 2,69 % (+ 104 856,26 €) par rapport à 2024 (3 898 609,77 €).

Evolution des différents chapitres :

- l'atténuation de charges (013) : 5 560,53 € (+ 4 009,49 €, soit + 258,50 %) ;
- les produits des services et du domaine (70) : 168 364,47 € (+ 11 978,76 €, soit + 7,66 %) ;
- les impôts et taxes (73) : 2 001 954,15 € (+ 1 047,80 €, soit + 0,05 %) ;
- la fiscalité locale (731) : 1 321 398,76 € (+ 15 794,12 €, soit + 1,21 %) ;
- les dotations et participations (74) : 300 273,62 € (+ 62 714,82 €, soit + 26,40 %) ;
- les autres produits de gestion (75) : 199 958,50 € (+ 14 946,00 €, soit + 8,09 %) ;
- les produits exceptionnels (77) : 2 956,73 € (- 7 552,73 €, soit - 255,51 %) ;
- les opérations d'ordre de transfert entre sections (042) : 0,00 € (0,00, soit 0,00 %) ;
- les reprises provisions semi-budgétaires (78) : 3 000,00 € (+ 1 900,00 €) reprise sur provision 2024 pour risques sur créances non honorées.

Le résultat issu des recettes totales (hors report de l'exercice antérieur) moins les dépenses totales s'établit à **0,703 M€** (résultats pour mémoire sur la décennie écoulée : 0,660 M€ en 2024, 0,642 M€ en 2023, 0,510 M€ en 2022, 0,965 M€ en 2021, 0,819 M€ en 2020, 1,112 M€ en 2019, 1,894 M€ en 2018, 1,241 M€ en 2017, 1,194 M€ en 2016, et 1,032 M€ en 2015).

L'autofinancement brut (dont le montant est également celui de l'épargne nette depuis 2023 puisque la commune n'a plus de dette) constitué par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement hors chapitre 78 (4 000 466,03 €) et les dépenses réelles hors chapitres 042 et 68 (3 101 662,87 €) s'élève à 898 803,16 € (autofinancement pour mémoire sur la décennie écoulée : 0,850 M€, 2024, 0,841 M€ en 2023, 0,644 M€ en 2022, 1,120 M€ en 2021, 0,909 M€ en 2020, 1,210 M€ en 2019, 0,994 M€ en 2018, 1,328 M€ en 2017, 1,246 M€ en 2016, 1,119 M€ en 2015).

Chapitre	Article	Compte administratif 2025 Dépenses de fonctionnement	Crédits 2025 (y compris V.C.)	Emis 2025
011		Charges à caractère général	1 395 000,00	1 108 257,03
60		Achats et variation de stocks	700 000,00	554 695,30
	6042	Achats de prestations de services	69 000,00	61 555,90
	60611	Eau et assainissement	18 000,00	34 076,42
	60612	Energie	350 000,00	246 551,44
	60622	Carburants	16 000,00	10 132,03
	60623	Alimentation	70 000,00	67 734,90
	60628	Autres fournitures non stockées	1 000,00	835,27
	60631	Fournitures d'entretien	16 000,00	15 331,30
	60632	Fournitures de petit équipement	35 000,00	23 738,64
	60633	Fournitures de voirie	3 700,00	156,83
	60636	Vêtements de travail	8 600,00	7 515,26
	6064	Fournitures administratives	8 000,00	7 881,24
	6065	Livres et abonnements bibliothèque	10 000,00	9 622,60
	6067	Fournitures scolaires	14 400,00	14 120,11
	6068	Autres matières et fournitures	80 000,00	55 178,22
	6078	Autres marchandises	300,00	265,14
61		Services extérieurs	380 000,00	306 595,20
	611	Contrats de prestations de services	16 000,00	14 361,81
	613	Locations	21 000,00	11 656,63
	61521	Entretien de terrains	50 000,00	42 022,68
	615221	Entretien, réparations bâtiments publics	65 000,00	46 460,89
	615228	Entretien, réparations autres bâtiments	30 000,00	23 430,17
	615231	Entretien, réparations voiries	25 000,00	19 440,72
	615232	Entretien, réparations réseaux	3 000,00	1 191,00
	61524	Entretien bois et forêts	2 000,00	0,00
	61551	Entretien matériel roulant	20 000,00	18 502,37
	61558	Entretien autres biens mobiliers	35 000,00	25 637,52
	6156	Maintenance	55 000,00	52 330,28
	6161	Multirisques	28 000,00	28 474,38
	6162	Assurance obligatoire dommage-construction	500,00	64,37
	617	Etudes et recherches	6 000,00	1 680,00
	618	Divers	23 500,00	21 342,38
62		Autres services extérieurs	295 000,00	206 155,53
	622	Rémunération intermédiaires, honoraires	1 800,00	0,00
	623	Publicité, publications, relations publiques	92 000,00	96 523,49
	624	Transports de biens, transports collectifs	8 000,00	9 137,00
	625	Déplacements et missions	4 500,00	2 236,08
	626	Frais postaux et frais télécommunications	24 000,00	22 349,72
	627	Services bancaires et assimilés	300,00	217,39
	6281	Concours divers (cotisations)	900,00	861,42
	6282	Frais de gardiennage	500,00	503,42
	6283	Frais de nettoyage des locaux	80 000,00	70 657,80
	62878	Remboursements frais à des tiers	3 000,00	3 355,90
	6288	Autres services extérieurs	80 000,00	313,31
63		Impôts - taxes et versements	20 000,00	18 811,00
	635	Autres impôts, taxes (Administration Impôts)	20 000,00	18 811,00

Chapitre	Article	Compte administratif 2025 Dépenses de fonctionnement (suite)	Crédits 2025 (y compris V.C.)	Emis 2025
012		Charges de personnel	1 750 000,00	1 705 440,44
62		Autres services extérieurs	18 000,00	17 495,48
	6218	Autre personnel extérieur	18 000,00	17 495,48
63		Impôts - taxes et versements	41 600,00	42 339,00
	633	Impôts, taxes, versements (autre organisme)	41 600,00	42 339,00
64		Charges de personnel	1 690 400,00	1 645 605,96
	6411	Personnel titulaire	1 052 000,00	1 026 531,12
	6413	Personnel non titulaire	135 000,00	118 264,39
	6417	Rémunérations des apprentis	9 700,00	8 567,22
	6450	Charges de sécurité sociale et prévoyance	484 000,00	481 174,28
	6470	Autres charges sociales	9 700,00	11 068,95
014		Atténuation de produits	85 000,00	55 793,00
	739115	Prélèvements au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques	69 167,00	0,00
	739218	Fonds de péréquation des ressources com. & intercom	0,00	47 197,00
	7392221	Fonds de péréquation des ressources com. & intercom	15 833,00	8 596,00
65		Autres charges de gestion courante	270 000,00	252 764,90
	65311	Indemnités de fonction (élus)	73 600,00	73 542,12
	65312	Frais de missions et de déplacement (élus)	3 400,00	1 529,60
	65313	Cotisation de retraite (élus)	14 600,00	14 605,44
	65314	Cotisations sécurité sociale - part patronale	7 650,00	7 618,68
	65315	Formation (élus)	7 400,00	742,92
	653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de l'inmandat	51,00	50,90
	6541	Créances admises en non-valeur		62,10
	6542	Créances éteintes	4 867,00	1 618,02
	6558	Autres contributions obligatoires	1 303,00	1 302,00
	657363	Subvention C.C.A.S.	10 000,00	10 000,00
	65748	Subventions de fonctionnement autres personnes droit privé	146 829,00	141 439,73
	65888	Autres (charges diverses de gestion courante)	300,00	253,39
66		Charges financières	0,00	0,00
	66111	Intérêts des emprunts	0,00	0,00
67		Charges exceptionnelles	3 000,00	1 407,50
	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	1 407,50
68		Dotations provisions semi-budgétaires	4 000,00	4 000,00
	681	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions charges de fonctionnement	4 000,00	4 000,00
023		Virement à la section d'investissement	5 582 513,00	0,00
042		Opérations d'ordre de transfert entre sections : amortissements	193 487,00	194 986,97
	6761	Dit Yérence sur réalisations (positives)		1 500,00
	681	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions charges de fonctionnement	193 487,00	193 486,97
		TOTAL	9 283 000,00	3 300 649,84

Chapitre	Article	Compte administratif 2025 Recettes de fonctionnement	Crédits 2025 (y compris V.C.)	Emis 2025
013		Atténuation de charges	2 588,00	5 560,53
	6419	Remboursements rémunérations personnel	2 588,00	5 560,53
70		Produits des services, du domaine	133 000,00	168 364,47
	70311	Concessions cimetières (produit net)	1 100,00	3 150,00
	7062	Redevances service à caractère culturel	5 000,00	10 873,00
	7066	Redevance service à caractère social (A.L.S.H. & Activ'Days)	28 000,00	33 711,86
	7067	Redevance services périscolaires (restauration scolaire)	95 700,00	116 000,39
	70688	Autres prestations de services (photocopies)		630,00
	7078	Autres marchandises	200,00	290,50
	70878	Remboursements de frais par des tiers	3 000,00	3 708,72
73		Impôts et taxes (sauf 731)	1 975 000,00	2 001 954,15
	73211	Attribution de compensation	1 873 010,00	1 873 010
	73212	Dotation de solidarité communautaire	30 995,00	41 371,00
	73221	F.N.G.I.R.	48 495,00	48 495,00
	732221	Fonds de péréquation des ressources com. et intercom.	10 500,00	15 215,00
	73223	Fonds départemental D.M.T.O. pour communes – 5 000 hab.	12 000,00	23 863,15
73		Fiscalité locale	1 270 176,00	1 321 398,76
	73111	Impôts directs locaux	1 018 429,00	1 007 768,00
	73114	Imposition forf. sur entrep. Réseaux	0,00	142,00
	73118	Autres contributions directes		1 926,00
	73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	84 000,00	81 595,32
	73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	167 747,00	229 967,44
74		Dotations et participations	279 982,00	300 273,62
	744	F.C.T.V.A.	11 167,00	11 167,82
	74718	Autres participations Etat	293,00	934,52
	74741	Participation communes membres du GFP	3 246,00	3269,00
	74748	Autres communes	12 360,00	11 765,00
	74751	Participation G.F.P. de rattachement	128 000,00	129 112,00
	7478	Participations autres organismes	5 083,00	12 706,28
	74833	Etat- compensations exonération taxes foncières	70 711,00	70 711,00
	74834	Etat-Compens. exonération taxe habitation	0,00	2 447,00
	7484	Dotation de recensement	4 122,00	4 122,00
	7485	Dotation pour les titres sécurisés	45 000,00	54 039,00
75		Autres produits de gestion	195 000,00	199 958,50
	752	Revenus des immeubles	179 000,00	182 829,95
	75888	Autres produits de gestion courante	16 000,00	17 128,55
77		Produits exceptionnels	0,00	2 956,00
	773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	1 456,00
	7751	Produits des cessions d'immob. (h. ASA)	0,00	1 500,00
77(042)		Produits exceptionnels (opérations d'ordre de transfert entre sections)	0,00	0,00
	777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat		
78		Reprises provisions semi-budgétaires	3 000,00	3 000,00
	781	Reprises sur amortissements, dépréciations & provisions	3 000,00	3 000,00
002		Excédent antérieur reporté	5 424 254,00	5 424 254,04
		TOTAL	9 283 000,00	9 427 720,07

Les dépenses et recettes d'investissement de l'exercice se sont élevées respectivement à 441 192,95 € et 493 063,67 €, soit un excédent de 51 870,72 €.

Le solde d'exécution positif reporté de 2024 pour 293 054,45 € et les recettes 2025 forment au total 786 118,12 € laissant apparaître un résultat de clôture excédentaire cumulé de + 344 925,17 €.

L'état des restes à réaliser de dépenses qui s'établit à 768 670,00 € porte :

- au chapitre 21, « immobilisations corporelles » pour 34 151,00 € sur les soldes suivants :
 - o du emplacement caissons VMC gymnase pour 8 160,00 € (article 2131) ;
 - o d'acquisition d'un véhicule électrique pour 25 991,00 € (article 2182) ;
 - o de l'équipement de téléphonie wifi au centre Saint Christophe pour 3 486,00 € (article 2183) ;
- sur les opérations individualisées qui suivent formant un ensemble de 734 519,00 € :
 - o solde du marché du contrôleur technique pour le cabinet dentaire pour 1 670,00 € ;
 - o du marché MOE salle de gymnastique pour 105 735,00 € ;
 - o du marché MOE et travaux halle de tennis accessibilité PMR pour 94 299,00 € ;
 - o du marché MOE et travaux espace végétalisé urbain autour de la mairie pour 421 784,00 € ;
 - o du marché de travaux bardage piste de padel pour 1 656,00 € ;
 - o du marché MOE et travaux végétalisation cour ferme Saint Christophe pour 109 375,00 €.

L'état des restes à réaliser de recettes qui se monte à 47 960,00 € se rapporte à un fonds départemental d'investissements du département :

- relatif à la aux travaux de mise en accessibilité de la halle de tennis.

Compte tenu que l'excédent d'investissement 2025 à reporter en 2026 s'élève à 344 925,17 €, que les restes à réaliser de dépenses sont de 768 670,00 € et ceux de recettes de 47 960,00 €, présente un résultat déficitaire de 375 784,83 € qui sera couvert par l'affectation du résultat à l'article 1068, « excédent de fonctionnement capitalisé » du budget 2026.

Compte administratif dépenses 2025	Prévu 6 563 000,00	Réalisé 441 192,95	A réaliser 768 670,00
Article 001 : solde d'exécution négatif reporté	0,00	0,00	
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles	10 000,00	1 628,88	
article 2051 : concessions et droits similaires	10 000,00	1 628,88	
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	1 187 409,00	95 877,06	34 151,00
article 2111 : terrains nus	60 000,00		
article 2115 : terrains bâtis	500 000,00		
article 2131 : bâtiments publics	344 348,00	25 015,58	8 160,00
article 2158 : autres installations techniques	104 674,00	44 777,68	
article 2182 : matériel de transport	45 000,00		25 991,00
article 2183 : matériel informatique	33 486,00	13 084,10	
article 2184 : matériel de bureau et mobilier	18 000,00	2 285,76	
article 2188 : autres immobilisations corporelles	81 901,00	10 713,94	
OPERATIONS INDIVIDUALISEES	5 365 591,00	343 687,01	734 519,00
32 : pistes couvertes de padel	3 877,00		
40 : maison de santé pluridisciplinaire	33 474,00		
43 : cabinet dentaire	1 670,00		1 670,00
44 : extension salle de gymnastique	3 000 000,00	101 500,08	105 735,00
46 : consolidation et transformation ancienne mairie (BAT1)	1 346 570,00		
48 : halle de tennis accessibilité PMR	300 000,00	156 321,32	94 299,00
51 : espace végétalisé urbain autour de la mairie	450 000,00	28 216,00	421 784,00
52 : bardage piste de padel	60 000,00	46 834,73	1 656,00
53 : végétalisation cour ferme saint Christophe	170 000,00	10 814,88	109 375,00

Compte administratif recettes 2025	Prévu 6 563 000,00	Réalisé 786 118,12	A réaliser 47 960,00
Article 001 : solde d'exécution positif reporté	293 054,00	293 054,45	
Chapitre 10 : dotations	161 140,00	162 332,69	
article 10222 : F.C.T.V.A.	160 109,00	160 109,88	
article 10223 : TICPE 2 ^e pat	1 031,00		
article 10226 : taxe d'aménagement	0,00	2 222,81	
article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé			
Chapitre 13 : subventions d'investissement	177 806,00	135 715,76	47 960,00
article 1323 : départements	47 960,00		47 960,00
article 1326 : autres E.P.I.		5 869,76	
article 13462 : Etat (D.S.I.L.)	129 846,00	129 846,00	
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	0,00	28,25	
article 2131 : constructions (révision prix négatif)		28,25	
Chapitre 024 : produits des cessions d'immobilisations	155 000,00		
Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement	5 582 512,00		
Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	193 487,00	194 986,97	
article 192 : plus ou moins-values sur cession immo.		1 500,00	
chapitre 28 : amortissements	193 487,00	193 486,97	

Résultat au titre de l'exercice : [Recettes : (786 118,12 - 293 054,45 solde d'exécution positif = 493 063,67) - Dépenses : 441 192,95 = 51 870,72 €]

Recettes 786 118,12 - Dépenses 441 192,95 =

Excédent d'investissement à reporter en 2026 à l'article 001..... : 344 925,17 €
Restes à réaliser en dépenses..... : - 768 670,00 €
Différence..... : - 423 744,83 €

Reste à réaliser en recettes d'investissement..... : 47 960,00 €

Résultat définitif..... : - 375 784,83 €

Affectation du résultat à l'article 1068 au budget 2025..... : 0,00 €

Les écritures de l'ordonnateur sont conformes aux mouvements enregistrés par le comptable public assignataire dans le compte financier unique.

Préalablement au vote, monsieur le maire quitte la salle sans prendre part à celui-ci.

Le conseil municipal,

après s'être fait présenter par monsieur Joël Le Bolu, maire, le budget primitif 2025 et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1) donne acte de la présentation du compte financier unique 2025, lequel peut se résumer ainsi :

Mairie - 2 rue de l'Europe 72650 LA CHAPELLE SAINT-AUBIN ☎ : 02 43 47 62 70 - ✉ accueil@lachapellesaintaubin.fr

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		5 424 254,04		293 054,45		5 717 308,49
Opérations de l'exercice	3 300 649,84	4 003 466,03	441 192,95	493 063,67	3 741 842,79	4 496 529,70
Totaux	3 300 649,84	9 427 720,07	441 192,95	786 118,12	3 741 842,79	10 213 838,19
Résultat de clôture		6 127 070,23		293 054,45		6 471 995,40
Restes à réaliser			768 670,00	47 960,00	768 670,00	47 960,00
Totaux cumulés	3 300 649,84	9 427 720,07	1 209 862,95	834 078,12	4 510 512,79	10 261 798,19
Résultats définitifs		6 127 070,23	375 784,83			5 751 285,40

- 2) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'issue du vote, M. Jean-Pierre PRIGENT redonne la présidence de la séance à monsieur le maire après que celui-ci se soit à nouveau installé à la table des délibérations.

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,
Joël LE BOLU



La secrétaire de séance,
Martine BRETON

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »